

Date de dépôt: 11 décembre 2007

Pétition

contre le mandat de prestations de l'Hospice général

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les, soussignés, membres du personnel de l'Hospice général considérant :

- le mandat de prestations attribué par le Conseil d'Etat et la République de Genève à l'Hospice général définissant les prestations et les objectifs à atteindre par cette institution ainsi que son plan financier;
- les conditions posées par l'enveloppe budgétaire imposant de ramener les charges du personnel résultant des comptes 2009 à celles figurant dans les comptes 2006, soit une exigence de suppression d'une soixantaine de postes de travail sur deux ans;
- les indicateurs de gestion, essentiellement quantitatifs, portant sur des aspects prioritairement organisationnels et périphériques plutôt que sur le développement des missions premières de l'institution et l'impératif de répondre aux besoins des usagers de l'Hospice général;
- la possibilité formellement ouverte par ce mandat d'externaliser des prestations de l'institution;
- leur constat d'une diminution et d'une détérioration constantes des prestations aux personnes en difficulté et le risque majeur induit par ces dernières d'une rupture de la cohésion sociale;
- la perte de sens de leur travail induit par la nouvelle gestion publique actuelle et l'absence de perspectives de réinsertion professionnelle des personnes auxquelles s'adressent leurs prestations;
- le danger d'aller à l'encontre de la volonté des donateurs par la possibilité ouverte par mandat précité d'aliéner les biens immobiliers de l'Hospice général, et le risque de décourager tout donateur potentiel;

- la menace de voir disparaître les missions de l'Hospice général autres que l'aide sociale et l'asile, sans que des conditions de reprises ou de transferts de ces activités particulièrement utiles à la population ne soient garanties.

Demandent aux autorités du canton de :

- reconsidérer les objectifs et critères d'évaluation imposés à l'Hospice général pour que soient mesurés les effets du développement de sa mission sur un plan qualitatif. D'entamer pour ce faire des discussions avec l'Hospice général sur la pertinence des critères d'évaluation retenus;
- définir une enveloppe budgétaire qui garantisse à l'Hospice général les moyens de mener à bien la mission qui lui a été conférée, notamment en lui assurant les postes nécessaires pour répondre aux besoins de la population;
- de permettre à l'Hospice général de développer une politique de prévention qui assurera plus certainement des économies qu'une politique de restrictions budgétaires qui ne manquera pas de renforcer l'exclusion et provoquera une augmentation des tensions sociales;
- de donner à l'Hospice général les moyens de réinsertion nécessaires à son action auprès des personnes en difficulté;
- de laisser à l'Hospice général la gestion de ce qui lui appartient ou lui a été légué ou cédé en propre;
- de veiller à ce que les missions de l'Hospice général devant quitter son giron, soient préservées en l'état dans l'attente de repreneurs.

N.B. : 400 signatures
SIT - SSP/VPOD
*Commission du personnel
de l'Hospice général*
p.a. Mme Jocelyne Haller
18, rue du Grand Bay
1220 Avanchet